

Archives départementales du Morbihan

Archives du couvent des trinitaires de Sarzeau

1394-1790

Répertoire numérique détaillé

56 H 1-65

Marie Thouvenot ; coordonné par Maud Sallansonnet

2020
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_00000056H

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Archives du couvent des trinitaires de Sarzeau

Dates extrêmes :

1394-1790

Niveau de description :

fonds

Métrage conservé (ml) :

1

CONTEXTE

Présentation du producteur :

Les trinitaires, dont la vocation principale est de recueillir les aumônes des fidèles pour racheter les chrétiens captifs en terre étrangère, s'établissent à Sarzeau en 1341 à l'appel du duc Jean III. Ce dernier installe, en effet, un hôpital¹ dans le bourg de Sarzeau, doté d'une rente annuelle de 200 livres et confié à quatre religieux de l'ordre de La Trinité. Ces derniers jouissent de dîmes dans les paroisses de Sarzeau et Saint-Gildas, du droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt ducale de Rhuys et d'y faire paître les bêtes du couvent, du droit de mouture immédiate dans les moulins du duc ainsi que du droit de pêche dans ses étangs. Une autre rente annuelle vient s'y ajouter en 1512, date à laquelle Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, fonde une messe hebdomadaire moyennant une rente de 10 livres pour compenser les torts que les trinitaires disent avoir subi lors de la réformation du domaine de Rhuys. Le siècle suivant est marqué par la réforme de l'ordre de la Trinité, introduite avec difficulté dans le couvent de Sarzeau en 1642². Un autre hôpital est par ailleurs fondé à Sarzeau en 1667 par le recteur Vincent de Sérent, abandonné puis remplacé par un second établi par Pierre de Francheville en 1724 et confié aux filles du Saint-Esprit ; celui-ci entraîne peut-être une fermeture de l'hôpital des trinitaires dans le courant du XVIII^e siècle³.

¹ L'hôpital des trinitaires compte un nombre de lits limité, comme en attestent les visites qui y sont faites aux XVI^e et XVII^e siècles : ils sont au nombre de quatre en 1552, deux en 1578, quatre en 1675 (cf. AD56, 56 H 5).

² Sur l'épisode de violence qui en découle le 26 mars 1642, cf. AD56, 56 H 15.

³ D'après Joseph-Marie Le Mené, l'hôpital de la Trinité devient inutile après la fondation d'un autre hôpital par Pierre de Francheville en 1724 et « finit bientôt par être fermé définitivement » (cf. LE MENE (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes*, Vannes, Galles, 1905, p. 26). De fait, la déclaration des biens du couvent faite le 5 novembre 1790 ne mentionne pas de lits d'hôpital et va bien dans le sens de cette hypothèse de fermeture définitive (cf. AD56, Q 321). Une pétition rédigée par la municipalité de Sarzeau suite à une délibération du 15 août 1790 indique cependant que les trinitaires continuent à fournir aux « pauvres malades » des secours en argent et en nourriture. Le couvent des trinitaires y est en effet loué en ces termes :

« Personne, plus que la municipalité de Sarzeau, ne peut atester le vuide immense qu'entreferoit la suppression de cette maison, pour le soulagement des pauvres, non seulement de Sarzeau, mais de tout le canton.

Cette maison, quoique peu riche, toujours bien administrée, a de tout temps été une ressource très considérable pour la classe

À la Révolution, le couvent des trinitaires de Sarzeau compte toujours quatre religieux et est saisi comme bien national. Les demandes faites à l'administration révolutionnaire par la municipalité de Sarzeau en vue de conserver au couvent sa vocation initiale – soit en continuant d'accueillir des trinitaires, soit permettant aux municipalités du canton d'y tenir un hôpital et un atelier de charité – ne sont pas retenues⁴. La vente du mobilier débute ainsi le 15 avril 1791. La maison des trinitaires, son église et ses dépendances sont quant à eux vendus entre 1791 et 1799 à Jean-Claude Valet et divers autres particuliers. Le couvent retrouve sa vocation religieuse un demi-siècle plus tard : avec son enclos et son église, il est acheté en 1847 par les Pères de Picpus, qui y tiennent une maison d'étude pour leurs théologiens, un collège secondaire puis une école apostolique⁵.

Historique de conservation :

Les titres primordiaux du couvent de la Trinité de Sarzeau disparaissent avant la première moitié du XVIII^e siècle. Vers 1730, une déclaration faite par le ministre du couvent à l'assemblée générale du clergé de France et au bureau du diocèse de Vannes donne en effet les indications suivantes : « nous ne savons pas que sont devenus nos titres primordiaux, soit que les Englois qui s'estoient emparés de cette maison et avoient mené monsieur le ministre prisonnier à Londres, ayent emporté les titres, soit qu'ils ayent esté brûlés par deux incendies qui sont arrivées et dont cette misérable maison porte encore les marques »⁶. Quelques précisions sur les conditions de conservation des archives au couvent peuvent par ailleurs être trouvées dans les archives de l'administration révolutionnaire. Une déclaration des biens du couvent datée du 5 novembre 1790 mentionne ainsi, à l'étage d'un corps de logis situé à droite du vestibule d'entrée de la cour, « un cabinet dans lequel sont le chartrier et la bibliothèque », qui contient « peu de titre » et dont le contenu est brièvement décrit⁷. Les titres y sont rangés dans une armoire avec le linge du couvent⁸. Ils sont ensuite vraisemblablement transportés dans les archives du district de Vannes avant la vente du couvent.

indigente, surtout dans un pays où, y ayant peu de fortune, même très peu d'aisance, les pauvres ont très peu de ressource, et en auront encore moins à l'avenir par la diminution des revenus du recteur et curé.

C'est à cette même maison principalement où les pauvres malades de la ville et de la campagne, outre les secours en argent, ont et auront, tant que les mêmes religieux subsisteront, les bouillons et le vin qui leur sont nécessaires. » (cf. AD56, Q 321).

⁴ La pétition est citée à la note précédente (cf. AD56, Q 321).

⁵ Cf. MICHEL (Joseph), *Missionnaires bretons d'outre-mer : XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 101.

⁶ Cf. AD56, 56 H 43.

⁷ Cf. AD56, Q 321. Le chartrier est décrit en ces termes :

« La maison, ayant peu de biens fonds, a aussi peu de titre. Voicy les principaux, les autres ne sont que de vieux procès, de vieilles fermes qui ne sont de nul utilité :

Copie de la fondation de la maison de La Trinité de Sarzeau en treize cent quarente un.

Plusieurs copies de confirmation de laditte fondation par Charles, duc de Bretagne, en treize cent cinquante-neuf.

Confirmation de ladite fondation par Charles neuf, roy de France, en 1565, par Henry quatre en 1598, par Louis treize en 1615 et par Louis quatorze en 1647.

Divers aveux et dénombrement des biens de la maison.

Confirmation de droit chauffage et du droit au moulin.

Fondation d'une messe faite par la duchesse Anne de Bretagne.

Papier contenant plusieurs procès pour la réparation de la tour de l'église paroissiale de Sarzau.

Papier concernant le droit de chauffage et de pêche.

Aliénation de la motte au ministre par ordre du roy.

Papier concernant le procès à nous intentés par messire de Francheville, avocat général, pour un hôpital, et sentence en notre faveur.

Quittances de finances des droits d'amortissements.

Papiers concernant la dixme de Truscat.

Papiers concernant la tenue Mainguen.

Divers contrats d'acquêts de pré et maisons, lesquels ont été déclarés ci-dessus.

Quelques fondation faite à la maison.

Acquet de la carrière du Ruaud. »

⁸ Cf. AD56, Q 321 (procès-verbal de scellé du 30 mars 1791).

Modalités d'entrée :

La date exacte d'entrée du fonds aux Archives départementales est inconnue. La première mention claire et datée des archives des trinitaires de Sarzeau est faite dans le répertoire général des Archives départementales de 1838⁹, sans précision sur le nombre de liasses, tandis que le répertoire général de 1850 mentionne la présence de quatre liasses provenant du couvent. Outre ce noyau initial, quelques documents rejoignent le fonds suite à un versement du receveur de l'Enregistrement et des Domaines de Sarzeau en 1879¹⁰, un don de l'abbé Marmagnant en 1926¹¹ et un achat à la librairie Saffroy en 1957¹².

CONTENU ET STRUCTURE**Présentation du contenu :**

Bien que lacunaire, le fonds du couvent des trinitaires de Sarzeau apporte un éclairage sur la vie de l'établissement du XIV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, avec en premier lieu des documents liés à son organisation générale tels que des titres de fondation – dont une fondation par Anne de Bretagne en 1512 – ou encore des documents liés aux privilèges et aux devoirs incombant aux trinitaires. Parmi ces derniers, plusieurs procès-verbaux de descente au couvent aux XVI^e et XVII^e siècles sont particulièrement riches en informations : identité des religieux, célébrations des messes, mobilier, obligation d'accueil des pauvres et tenues de lits à l'hôpital du couvent, etc. D'autres documents ont trait aux rapports du couvent avec l'ordre des trinitaires. On trouve notamment des procès-verbaux de visites effectuées dans d'autres couvents de l'ordre par le ministre du couvent de Sarzeau, qui exerce à certaines périodes les fonctions de visiteur provincial dans les provinces de Bretagne et Normandie, ou encore des documents témoignant de la difficile introduction de la réforme de l'ordre dans les couvents de Sarzeau et de Rieux au XVII^e siècle. Les documents de fonctionnement de l'abbaye offrent par ailleurs quelques informations sur les religieux qui l'occupaient, leur comptabilité, leurs emprunts et leurs prêts mais donnent peu d'éléments sur leur vie spirituelle. Les documents relatifs aux biens du couvent sont en revanche un peu plus nombreux et concernent notamment les aveux et autres droits dus au roi, les rentes perçues par les trinitaires ou encore les dîmes qu'ils possèdent sur la presqu'île de Rhuys, qui donnent fréquemment lieu à des contentieux. Le fonds comporte enfin quelques documents isolés sans rapport apparent avec le couvent.

Tris et élimination :

L'ensemble du fonds est conservé de manière définitive et aucune élimination n'a été effectuée par les Archives départementales.

⁹ Cf. AD56, 380 T 10. Un état des titres des archives de la préfecture du début du XIX^e siècle (cf. AD56, 379 T 1, « état des titres et papiers déposés aux archives, provenant de la commission intermédiaire, des administrations de département, des districts et communautés supprimées ou appartenant à des particuliers ») mentionne lui aussi clairement les archives des trinitaires de Sarzeau, mais cet état n'est pas précisément daté.

¹⁰ Cf. AD56, 373 T 9 (bordereaux de versement de receveurs de l'Enregistrement et des Domaines). Il s'agit d'un contrat de constitut au profit du couvent des Trinitaires de Sarzeau de 1773 (cf. AD56, 56 H 35).

¹¹ Cf. AD56, 2052 W 1 (registre des entrées des Archives départementales du Morbihan entre 1922 et 1993). Le registre des entrées indique qu'il s'agit de trois pièces datées de 1341 à 1782, dont une copie de contrat de fondation (cf. AD56, 56 H 1). Dans le fonds, une procuration et un acte de constitut de 1781 et 1782 portent par ailleurs une mention au crayon gris « don Marmagnant » (cf. AD56, 56 H 38).

¹² Cf. AD56, 2052 W 1 (registre des entrées des Archives départementales du Morbihan entre 1922 et 1993). Le registre des entrées indique qu'il s'agit d'une pièce concernant l'acte de fondation par Jean III en 1341 (cf. AD56, 56 H 1).

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut légal :

Archives publiques.

Modalités d'accès :

Les documents sont immédiatement communicables sous réserve que leur état le permette.

Modalités de reproduction :

Les documents sont reproductibles (photographies sans flash) sous réserve que leur état le permette.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources internes au service

Série B :

Les trinitaires de Sarzeau apparaissent dans divers fonds judiciaires, en particulier celui de la sénéchaussée de Rhuys. Parmi eux, on relève notamment un dossier concernant l'homicide d'un enfant de chœur par un frère convers du couvent en 1742 (7 B 401).

Série J :

93 J 847 (fonds du château de Truscat) : pièce de procédure opposant Étienne Copalle, ministre du couvent des trinitaires de Sarzeau, à René de Francheville, procureur du roi en la sénéchaussée de Rhuys, en raison de l'absence des religieux pour faire le service divin et des lits et des vivres pour recevoir les pauvres (1563).

Série Q :

Plusieurs documents concernent la gestion des biens nationalisés du couvent des trinitaires de Sarzeau, en particulier dans la cote Q 321.

Série L :

L 875 : correspondance, déclarations, comptes, extraits de registres paroissiaux et de registres de vêture concernant les anciens religieux de la Trinité de Sarzeau (1791).

Sources externes au service

Archives départementales de Loire-Atlantique

Série B : B 916 : aveux et déclarations du couvent des trinitaires de Sarzeau (1573-1686).

Archives nationales

Les séries L et LL (monuments ecclésiastiques) et S (biens des établissements religieux supprimés) contiennent des documents sur les établissements religieux sous l'Ancien Régime.

Bibliographie :

DESLANDRES (Paul), *L'ordre des trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, Édouard Privat ; Paris, Plon, Nourrit et Compagnie, 1903, 2 vol.

LE MENE (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes*, Vannes, Galles, 1905, p. 21-37. [U 274.41]

MARTIN (Hervé), *Les ordres mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530) : pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 1975. Plusieurs développements sont consacrés aux trinitaires de Sarzeau, notamment p. 30-31. [HB 3124]

INDEXATION**Matières :**

institution monastique

Géographique :

Sarzeau (Morbihan, France)

Organismes :

Couvent des trinitaires (Sarzeau, Morbihan, France) / Ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs / Ordo Sanctissimae Trinitatis / Ordo Sanctissimae Trinitatis et redemptionis captivorum / Ordo Sanctissimae Trinitatis de redemptione captivorum / Trinitaires / Mathurins

Sommaire

56 H 1-8	Organisation générale	1440-1757
56 H 9-26	Rapports avec l'ordre des trinitaires	1486-1788
56 H 27-41	Fonctionnement	1558-1779
56 H 42-58	Gestion des biens	1394-1790
56 H 59-65	Documents sans rapport apparent avec le fonds	1588-1781

Organisation générale

- 56 H 1 Fondation par Jean III, duc de Bretagne. 1341-1359 [copies 1615-XVIII^e]
- Copies de l'acte de fondation¹³.
- Les copies sont faites sur une copie de l'acte de fondation de 1395. À la suite de l'une d'entre elles se trouve une copie de l'acte de confirmation de Charles, duc de Bretagne, en 1359.
- Contient un sceau plaqué de la cour de Rhuys (1615).
-
- 56 H 2-4 Privilèges. 1466-1671
- 56 H 2 Droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt de Rhuys. 1544-1671
- Pièces de procédure.
-
- 56 H 3 Droit de mouture immédiate dans les moulins ducaux. 1466-1473 n.st.
- Troubles et empêchements par Laurent Droillart et sa femme, Laurent Laudric et Berthelot Richart : pièces de procédures.
- Contient un sceau pendant de la cour de Rhuys (1472).
-
- 56 H 4 Sauvegarde ducale et royale. 1532-1572
- Mandements de François Ier (1532) et Charles IX (1572).
- François Ier agit comme usufruitier du duché de Bretagne et administrateur de son fils le dauphin, propriétaire du duché. Il mentionne nommément Guillaume Droillart, qui trouble le ministre des trinitaires de Sarzeau dans la jouissance des revenus du couvent. Charles IX ne nomme pas ceux qui sont « hayneux et malveillans » à l'égard des religieux mais défend à quiconque de leur nuire en corps comme en biens.
- Contient un fragment de sceau pendant de Charles IX, roi de France (1572), séparé du document.

¹³ Sur les modalités d'entrée de deux des actes, cf. notes 11 et 12 de l'introduction.

- 56 H 5 Devoirs incombant aux religieux. 1552-1675
- Procès-verbaux de descente¹⁴, état des charges et devoirs du couvent, ordonnance du ministre provincial de Bretagne et Normandie, procuration, pièces de procédure.
- Les documents – qui concernent à la fois les devoirs des religieux pour se conformer à la fondation des ducs, au statut des trinitaires et aux ordonnances des supérieurs de l'ordre – sont particulièrement riches en informations sur la vie du couvent (identité des religieux, célébrations des messes, mobilier, etc.). Nombre d'entre eux ont trait à l'obligation d'accueil des pauvres et d'entretien de lits à l'hôpital du couvent, au sujet de laquelle plusieurs contestations surviennent avec l'administration royale. Certaines pièces ont cependant d'autres objets, à l'exemple de la descente du sénéchal de Rhuis en 1552, provoquée par le refus des religieux d'accueillir un religieux de la Trinité de Metz envoyé en Bretagne « à raison des émotions de guerre survenues es parties de Metz », ou de la visite faite en 1609 par le provincial des trinitaires en Bretagne et Normandie.
- À noter la présence, avec le procès-verbal de visite de 1675, d'une procuration donnée par Germain de La Faye, contrôleur général des biens réunis à l'ordre des messieurs les chevaliers de Notre Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, à Jean Aguenin Le Duc, ministre des trinitaires de Sarzeau, pour la vente de la chapelle de la maladrerie de La Madeleine, dans la paroisse de Sarzeau.
- Contient un sceau plaqué de Regnault Rihouey, vicaire et provincial des trinitaires en Bretagne et Normandie (1609).
- 56 H 6-8 Fondations de messes. 1440-1757
- 56 H 6-7 Par Anne, reine de France et duchesse de Bretagne. 1512-1738
- 56 H 6 Fondation. 1512
- Lettres patentes d'Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, et de Louis XII, roi de France.
- Contient un sceau pendant d'Anne de Bretagne et deux sceaux pendant de Louis XII¹⁵.
- La rente de 10 livres accordée par Anne de Bretagne en échange de sa fondation est justifiée par les torts que les trinitaires disent avoir subis lors de la réformation du domaine de Rhuis.
- 56 H 7 Paiement de la rente par les receveurs du domaine de Rhuis. 1513 n.st.-1738
- Pièces de procédure, quittance, mandement de Louis XIV.
- Des difficultés de paiement ont lieu tant avec les receveurs du domaine royal qu'avec leurs veuves. Le document le plus récent, non daté [après 1773], est un simple formulaire imprimé concernant les rentes dues par le roi.
- Contient trois sceaux pendants de la cour de Rhuis (un de 1519, deux de 1521).

¹⁴ La pochette du procès-verbal de descente de 1573 mentionne un contentieux en 1668 concernant une chapelle fondée par M. de Kerbot (cf. AD56, 56 H 8).

¹⁵ Les deux actes sont numérisés et accessibles sur Sigilla, base numérique de sceaux.

56 H 8

Par divers particuliers.

1440-1757

Actes de fondation, testaments, contrat de donation, contrat de vente, acte de subrogation, acte de remboursement, pièces de procédure.

Les fondations sont parfois accompagnées de pièces antérieures justifiant de la propriété des fondateurs, ou encore de pièces postérieures relatives à des procédures ayant suivi la fondation. Les fondateurs sont les suivants : Jean Daynar et Anthonine Le Cherpentier en 1449 (1440-1449), Gilles de Maigné, sieur de Coëtquenau, en 1602 (1602 [copie 1603]-1611), André Du Bot, seigneur de Kerbot, en 1603 et 1625 (1602-1668), Jean Fouhano, sieur de Kerthomas en 1603 (1603 [copie 1636]), Anne de Cadoret, femme de Jean de Montigny, en 1619 (1619), René Guillomé et Charlotte Panetho, sa femme, en 1620 (1620), Michel Payen en 1631 (1757), Julienne Guillomé, dame de Boisdannic, veuve de Jean Desalleurs, en 1652 (1652-1713), et Jean Cesneau, sieur de La Fontaine, en 1666 (1666). À noter que la fondation de 1449 n'implique pas la fondation d'une nouvelle messe mais le droit pour les fondateurs de participer aux messes dites au couvent. Celle de 1603 implique quant à elle la fondation d'une chapelle dans l'église du couvent, qui donne lieu plus tard à un contentieux¹⁶.

¹⁶ Sur ce contentieux : cf. AD56, 56 H 5 (mention sur une pochette d'un procès-verbal de descente de 1573).

Rapports avec l'ordre des trinitaires

- 56 H 9 Fragment de statut. [entre 1421 et 1439]
- Parmi les auteurs de ce statut se trouvent Jean, ministre de l'ordre – selon toute vraisemblance Jean Halboud, ministre général de l'ordre sous le nom de Jean de Troyes entre 1421 et 1439 – et Jean de Béganne, du couvent de Rieux. Il est donc possible qu'il s'agisse d'un fragment du statut publié par Jean de Troyes le 24 avril 1429¹⁷.
- 56 H 10 Chapitre général. 1680-1704
- Convocation, compte-rendu, ordre du roi¹⁸, déclaration du roi, extrait des registres du parlement de Paris, correspondance.
- Contient un sceau plaqué de Grégoire de La Forge, ministre général de l'ordre des trinitaires (1704).
- 56 H 11-12 Ministre général. 1651-1781
- 56 H 11 Élection. 1652-1781
- Discours, mandement du vicaire général de l'ordre, bulle d'indulgence du pape Benoît XIV.
- Les documents concernent les élections de 1652, 1749 et 1781.
- Contient deux sceaux plaqués de Guillaume Le Febvre, ministre provincial et vicaire général de l'ordre des trinitaires (1748).
- 56 H 12 Contentieux. 1651-1778
- Pièces de procédure [imprimés].
- Les documents concernent des contentieux opposant le ministre général de l'ordre à huit religieux du couvent des mathurins de Paris (1652), aux religieux de la congrégation soi-disant réformée de l'ordre (1658) et à Jean-Michel de La Rue, chanoine de l'ordre (1778).

¹⁷ Paul Deslandres donne quelques précisions concernant ce statut : « Le 24 avril 1429, à la veille de la délivrance d'Orléans, et à la date réglementaire du quatrième dimanche après Pâques, Jean de Troyes réunit les quatre provinces à Cerfroid. Il y promulgua ou y remit en vigueur les plus sages règlements sur le versement annuel du tiers des captifs, sur l'assistance obligatoire aux sessions du chapitre, sur la rédaction du cartulaire de chaque couvent. Il fut défendu aux ministres conventuels de vivre sans la compagnie d'un clerc à tout le moins, ce qui montre la « désolation » des couvents trinitaires » (cf. DESLANDRES (Paul), *L'ordre des trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, Édouard Privat ; Paris, Plon, Nourrit et Compagnie, 1903, vol. 1, p. 217. D'autres précisions sont par ailleurs données p. 32).

¹⁸ Cet ordre est adressé par le roi au provincial des trinitaires de Normandie pour qu'il défende aux ministres et religieux de sa province de se rendre à Rome au chapitre général de 1688. Il s'inscrit dans un contexte de tension suite à l'élection de frère Eustache Teissier comme ministre général de l'ordre en 1686.

- 56 H 13 Procureur général. 1689
Lettre adressée de Paris par M. Dupron¹⁹ au ministre des trinitaires de Sarzeau.
- 56 H 14 Indulgences pontificales. 1486-1626
Vidimus de bulles d'Innocent VIII et Adrien VI, procuration.
Contient un sceau pendant de la prévôté de Paris (1626).
- 56 H 15-18 Schisme et réformes. 1642-1773
- 56 H 15 Réforme de l'ordre. 1642-1644
Procès-verbal de descente du vicaire général de l'évêque de Vannes au couvent de Sarzeau, lettres patentes de Louis XIV, extrait des registres du Conseil d'État.
Le procès-verbal de 1642 est particulièrement intéressant et relate les désaccords et violences survenus dans le couvent de Sarzeau lors de l'introduction de la réforme. Les documents de 1643 concernent quant à eux à la fois les trinitaires de Sarzeau et ceux de Rieux, à qui sont reprochés des désordres tant spirituels que matériels.
Contient deux sceaux pendants de Louis XIV (1643).
- 56 H 16 Schisme entre les trinitaires français et espagnols. 1700-1703
Requête, bref du pape Clément XI [imprimés].
Contient un sceau plaqué de Grégoire de La Forge, ministre général de l'ordre des trinitaires (1703).
- 56 H 17 Réforme du clergé régulier voulue par Louis XV²⁰. 1766-1773
Arrêts du Conseil du roi, mémoire²¹, édits du roi [imprimés].
- 56 H 18 Union de l'ancienne observance et de l'observance réformée de l'ordre des trinitaires. 1767
Arrêt du Conseil d'État du roi [imprimé].

¹⁹ Il s'agit selon toute vraisemblance du père Dupron cité par Paul Deslandres comme secrétaire du ministre général Pierre Mercier et procureur de l'ordre (cf. DESLANDRES (Paul), *L'ordre des trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, Édouard Privat, Paris ; Plon, Nourrit et Compagnie, 1903, vol. 1, p. 633). De fait, son courrier fait mention de différentes opérations comptables qu'il effectue à Paris pour les trinitaires de Sarzeau.

²⁰ Cette réforme est menée par une commission dite « commission des réguliers », instituée par Louis XV en 1766.

²¹ La première de couverture du mémoire porte une liste manuscrite des membres de la commission des réguliers.

- 56 H 19 Rachat d'esclaves. 1753-1754
Ordonnance du roi, liste d'esclaves rachetés, programme et ordre de procession célébrant le retour de captifs [imprimés].
- 56 H 20 Béatification de Simón de Rojas²². 1766
Bulle du pape Clément XIII, encyclique, ordonnance du ministre général [imprimés].
- 56 H 21 Rapport de l'ordre avec les religieux de Notre-Dame de la Merci. 1638, [après 1768]
Factum, requête, réponse à un mémoire contre la réunion des deux ordres [imprimé].
- 56 H 22 Sommes dues à l'ordre par le couvent de Sarzeau. 1653-1766
Quittances, obligation, correspondance.
- 56 H 23-26 Fonctions exercées dans l'ordre par le ministre des trinitaires de Sarzeau. 1697-1788
- 56 H 23 Définiteur général. 1745
Acte de nomination de René Janotin, ministre de Sarzeau.
Contient un sceau plaqué de Claude de Massac, ministre général de l'ordre des trinitaires (1745).
- 56 H 24-25 Visiteur provincial dans les provinces de Bretagne, Normandie et pays adjacents. 1697-1704
D'après Joseph-Marie Le Mené²³, deux ministres des trinitaires de Sarzeau occupent les fonctions de ministres provinciaux : Simon Mestault, ministre des trinitaires de Sarzeau à compter de 1695, et Jean-Baptiste de La Houssaye, ministre des trinitaires de Sarzeau de 1781 à 1791. Les documents ne concernent que le premier d'entre eux.
- 56 H 24 Visites de couvents. 1697-1701
Procès-verbaux de visite, ordonnances, inventaire de meubles, note, état de rentes et revenus.
Concerne le couvent Sainte-Catherine de Beauvoir-sur-Mer (1697-1701) et le couvent de Dinard (1701).

²² Simón de Rojas (1552-1624) est un trinitaire de la province de Castille.

²³ Cf. LE MENE (Joseph-Marie), *Communautés situées hors de Vannes, Vannes, Galles*, 1905, p. 31-32.

56 H 25 Autres documents concernant les maisons de l'ordre.

1604-1704, XVIII^e s.

Correspondance, état des rentes et revenus, déclarations, fragment d'induction, extrait de registre de parlement, note.

Concerne les couvents d'Arras [XVII^e -XVIII^e s.], de Beauvoir-sur-Mer (1604), de Châteaubriant [après 1677], de La Pontière (1704) et de Rieux (1667). Certains documents ont clairement été adressés à Simon Mestraul. Pour d'autres pièces, il ne s'agit que d'une simple hypothèse qui pourrait expliquer leur présence dans le fonds des trinitaires de Sarzeau.

À noter la présence d'une déclaration concernant l'intrusion de soldats du château de Beauvoir et de particuliers dans la chapelle du couvent Sainte-Catherine de Beauvoir en 1604.

56 H 26 Prieur du couvent de Cadoudal.

1771-1788

Paiement des décimes : quittances, correspondance.

Jean-Baptiste de La Houssaye, profès du couvent des trinitaires de Sarzeau depuis 1748 et ministre à partir de 1781, est aussi prieur de Cadoudal, ce qui explique la présence de ces documents dans le fonds.

Fonctionnement

56 H 27-30	Personnel.	1626-1779
56 H 27-28	Ministre.	1661-1779
56 H 27	Prise de possession. Procès-verbaux pour Jean Héron (1661) et Jean-Nicolas Du Foussé d'Auzon (1739).	1661, 1779
56 H 28	Contentieux. Copies de pièces de procédure. Le contentieux, qui concerne des causes bénéficiales, oppose le ministre Étienne Coppalle au frère Jean Girardin.	1558 n.st.
56 H 29	Religieux. Actes de constitution de rente viagère, lettre adressée par monsieur Bouczo. Les rentes viagères sont constituées en faveur des frères Jean-Marie de La Houssaye (1748), Bonaventure-Toussaint Tuaud (1751-1752) et Julien Bouczo (1754). La lettre de M. Bouczo [XVIII ^e s.] donnant peu de détail sur son émetteur et son destinataire, on peut simplement supposer qu'elle a un lien avec le frère Julien Bouczo.	1748-1754, XVIII ^e s.
56 H 30	Domestiques. Gages dus à Nicolas Helly : requêtes, exploits.	1626

56 H 31-33	Comptabilité.	1648-1760
56 H 31	État du revenu et des charges du couvent.	XVIII ^e s.
56 H 32	Dépenses.	1658-1760, XVII ^e -XVIII ^e s.
	Quittances, mémoire de frais, acte d'obligation, extrait des registres du greffe civil de Vannes. Ne contient que quelques pièces, dont l'objet n'est pas toujours précisé. Il est notamment question de frais de justice et de fourniture de foin et de vin.	
56 H 33	Défaut de paiement par René Jary, sergent de la sénéchaussée de Rhuys.	1648
	Sentence, moyens d'opposition. René Jary a exécuté plusieurs obligations en faveur des trinitaires mais ne leur en a pas transmis les deniers.	
56 H 34-37	Prêts.	1620-1779
56 H 34	États des rentes constituées et obligations dues aux trinitaires.	1684-1688
56 H 35-36	Rentes constituées.	1620-1779
56 H 35	Contrats de constitution de rente, contrats de renouvellement.	1656-1773
56 H 36	Contentieux.	1620-1779
	Pièces de procédure. Quelques contrats de constitution de rente se trouvent aussi parmi les pièces de procédure ; étroitement liées à elles, elles n'en ont pas été séparées. Les contentieux ont notamment lieu avec les héritiers des emprunteurs et entraînent parfois la transformation de la rente constituée en obligation pure et simple.	
56 H 37	Obligations.	1672-1690
	Sommes prêtées à M. Perrote (1672), à François Ryo et Perinne Cohelleac, sa femme (1681-1690) : actes d'obligation, pièces de procédure. Les trinitaires de Sarzeau ne sont pas les prêteurs initiaux de François Ryo et sa femme mais ils prennent la place des anciens prêteurs par acte de subrogation.	

56 H 38	Emprunts.	1781-1790
	Contrats de constitution de rente, procurations, quittances ²⁴ .	
	Les emprunts sont faits auprès de la fabrique de la paroisse de Sarzeau et auprès des demoiselles Gouvello de Rosmeno. L'un d'entre eux est contracté avec l'aide des trinitaires de Beauvoir.	
56 H 39-41	Vie spirituelle.	1656-1728
56 H 39	Congrégation de la Sainte Vierge ²⁵ .	1695-1708
	Correspondance.	
56 H 40	Confrérie du très saint sacrement ²⁶ .	1656-1728
	Indulgences plénières : bulle du pape Alexandre VII (1656) avec mention finale d'admission du ministre des trinitaires de Sarzeau dans la confrérie (1728).	
56 H 41	Chants religieux.	XVII ^e -XVIII ^e s.
	Paroles, partition.	

²⁴ Sur les modalités d'entrée de la procuration et de l'acte de constitut de 1781 et 1782, cf. note 11 de l'introduction.

²⁵ D'abord érigée à la chapelle Saint-Vincent, près du bourg de Sarzeau, cette congrégation est transférée dans la chapelle de l'hôpital des trinitaires en 1695.

²⁶ Cette confrérie est érigée dans l'église paroissiale de Sarzeau.

Gestion des biens

56 H 42-43	Ensemble des revenus du couvent.	1581-1756
56 H 42	Perception par des fermiers. Pièces de procédure ²⁷ , contrat de bail à ferme.	1581-1583 [dont copie 1640]
56 H 43	Déclarations des revenus faites à l'assemblée générale du clergé de France, au bureau du diocèse de Vannes, à l'évêque de Vannes et à la chambre ecclésiastique de Vannes. [vers 1730], 1756	
56 H 44-46	Bâtiments.	1770-1783
56 H 44	Enclos des trinitaires. Mesurage et arpentage : note.	1770
56 H 45	Bâtiments conventuels. Requêtes (1782-[vers 1783]), plan de niveau (XVII ^e -XVIII ^e s.). Les requêtes concernent la réédification du couvent, qu'il s'agisse de demander au roi l'autorisation d'emprunter une somme en vue des travaux ou de faire diminuer les droits d'amortissements requis par l'administrateur des domaines. Elles donnent des détails intéressants sur les bâtiments du couvent et les démolitions et reconstructions qui y ont été faites.	1782-1783, XVII ^e -XVIII ^e s.
56 H 46	Maison donnant sur le couvent et la cour des trinitaires ²⁸ . Ouverture à faire pour une fenêtre : autorisation donnée par le ministre des trinitaires de Sarzeau.	1771

²⁷ Le contentieux de 1581 implique le ligueur Anne de Sanzay, comte de La Meignanne, qui entend jouir d'une pension annuelle sur les fruits et revenus du couvent.

²⁸ La maison est située rue du Four.

- 56 H 47 Acquisitions et cessions de biens. 1408-1717
- Contrats de vente, procès-verbaux de certification de bannies, procès-verbaux de prise de possession, procès-verbal de prisage et mesurage, procès-verbaux d'adjudication, procès-verbal de distribution des deniers, contrat de donation, contrat d'acensement, quittance, déclaration et dénombrement, extrait des registres de la réformation du domaine du roi à Rhuys, pièces de procédure.
- Quelques documents sont produits dans le cadre d'aliénations du temporel des ecclésiastiques de l'évêché de Vannes.
- Contient un sceau pendant de la cour de Rhuys (1438).
- 56 H 48 Droits dus au roi. 1562-1790
- Aveux, quittances, arrêts du Conseil d'État du roi, pièces de procédure, correspondance, déclaration, avis donné par l'évêque, affiche.
- Les documents concernent les aveux ou défaut d'aveux du couvent (1562-1658), les droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1640-1713), les décimes (1630-1790), les rentes dues au domaine royal de Rhuys (1727-1790) et autres droits et impositions (1702-1756).
- À noter la présence de deux carnets de quittances des rentes à payer au domaine royal, qui recouvrent l'intégralité de la période 1727-1790.
- Contient un sceau plaqué de la cour de Rhuys (1618).
- 56 H 49 Droit prétendu par la communauté de ville de Rhuys. 1707
- Lettre adressée au ministre des trinitaires de Sarzeau.
- D'après l'émetteur, une taxe a été imposée « mal à propos » au couvent.
- 56 H 50-52 Revenus fonciers. 1474-1789
- 56 H 50 Descriptions de tenues. 1510-1684 [copies 1602-1733], XVII^e-XVIII^e s.
- Extraits du rôle rentier du domaine de Rhuys, notes.
- Peu d'éléments sont donnés sur le contexte de production de ces documents.

56 H 51	Rentes dues aux trinitaires.	XV ^e s., 1474-1716
	<p>Fragment de rentier, actes d'acensement, pièces de procédure, quittances, reconnaissances de rente, acte d'obligation, acte d'approbation, acte de subrogation, procès-verbal de prisage et mesurage.</p> <p>Le fragment de rentier est une simple liste incomplète débutant par « ensuult le nombre des rentes deues à La Trinité de Sarzau et que doivent les personnes qui ensuivent », d'une écriture qui semble être du XV^e siècle²⁹.</p> <p>Contient deux sceaux pendants de la cour de Rhuy (1474, 1515) ainsi qu'un sceau séparé et fragmenté, qui est peut-être celui que Nicolas Meunier, ministre général de l'ordre des trinitaires, avait apposé à son acte d'approbation de 1515.</p>	
56 H 52	Baux à ferme.	1568-1789
	<p>Contrats, pièces de procédure, procès-verbal d'adjudication, correspondance, arrêts du Conseil d'État [imprimés].</p>	
56 H 53-55	Dîmes.	1394-1778
56 H 53	Affermage.	1566-1765
	<p>Contrats de bail à ferme, acte de résiliation.</p>	
56 H 54-55	Contentieux.	1394-1778
56 H 54	1394-1676	1394-1676
	<p>Pièces de procédure.</p> <p>À noter la présence d'une copie d'acte de confirmation de Charles, duc de Bretagne, en 1359, réalisée en 1622 dans le cadre d'une procédure opposant Laurent Hullin, ministre des trinitaires de Sarzeau, à Thomas Hary, recteur de la paroisse de Sarzeau.</p> <p>À noter également la présence de la pièce la plus ancienne du fonds, relative à un contentieux entre les trinitaires de Sarzeau et les religieux de l'abbaye de Prières (1394).</p> <p>Contient un sceau plaqué de la cour de Rhuy (1540).</p>	

²⁹ Quelques mots sont dits sur ce document dans MARTIN (Hervé), *Les ordres mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530) : pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 253-254.

56 H 55 1677-1778

1676-1778

Pièces de procédure, mandement de Louis XIV, correspondance, notes.

À noter la présence de documents concernant deux contentieux opposant le général de paroisse de Sarzeau aux différents décimateurs de la paroisse de Sarzeau (les trinitaires de Sarzeau mais aussi l'évêque de Vannes et les religieux des abbayes Saint-Gildas de Rhuys et de Prières) à l'occasion des travaux de l'église paroissiale : le premier concerne la construction de l'église et du clocher de Sarzeau, pour laquelle une dîme a été consentie (1694-1699) ; le second a pour objet la réparation du chœur et du chancel de l'église (1775-1778).

56 H 56 Oblations et aumônes.

1624

Chapelle de la frairie de Saint-Jacques : requête.

56 H 57 Moulins.

1437-1736

Quittances, pièces de procédure.

Concerne une terre proche du moulin à vent de Sarzeau (1437 n.st.) ainsi qu'un moulin « à passer le grain » provenant de Bordeaux et acheté en 1727 par les trinitaires de Sarzeau, Joseph Rollando et M. De Calzac Le Vacher (1728-1736).

56 H 58 Contentieux divers.

1523-XVIII^e s.

Pièces de procédure, correspondance.

L'objet exact des différents contentieux n'a pas pu être identifié.

Documents sans rapport apparent avec le fonds

- 56 H 59 Autres établissements ecclésiastiques. 1719-1762
- Consistoires et chapitres généraux tenus à Rome aux couvents Sainte-Marie de Scala et Sainte-Thérèse et Saint-Jean de La Croix et à Brest au couvent Saint-Yves : décisions (1719-1735).
- Contentieux opposant les prieur et religieux de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys à Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire : sentence (1750).
- Pré au village de Saint-Péaux dans la paroisse de Saint-Gilles d'Hennebont : minu et déclaration rendus aux religieuses de l'abbaye de La Joie d'Hennebont par Jacques Mercier, tant en privé nom que comme tuteur de Jeanne-Josèphe Guillas (1761).
- Somme due pour une procédure : lettre adressée de Vannes par M. Cornulier à M^{lle} Derval, au couvent des ursulines de Vannes (1762).
- Le document de 1761 porte le même système de cotation que de nombreux documents du fonds de l'abbaye de La Joie d'Hennebont (sous-série 60 H). Il est probable qu'il en provienne, sans que sa présence dans le fonds des trinitaires de Sarzeau puisse être expliquée à ce jour.
- 56 H 60 Biens. 1588-1662
- Tenue au village de Kerviquel dans la paroisse de Surzur : convention, procès-verbal de prise de possession par Gilles de Maigné, sieur de Coëtquenau³⁰ (1588-1590).
- Blé des mineurs de défunts Jean Cadio et Jacquette Ripvière, vente : quittance (1623).
- Maison à Vannes dans la rue de l'Orfèvre, saisie sur François Sesbouez, sieur du Petit-Bois : arrêt en vue d'une vente judiciaire (1662).
- 56 H 61 Comptabilité. 1732-1745
- Livre de dépense.
- Les mentions de lieux et de personnes laissent supposer qu'il s'agit des dépenses des seigneurs de Coëtdor, à Guidel, à savoir à cette période la famille Jourdain de Coëtdor³¹.
- 56 H 62 Justice. 1604-XVIII^e s.
- Pièces de procédure, quittances, ordonnance des trésoriers de France généraux des finances en Bretagne.
- Les pièces de procédure et quittances concernent des contentieux opposant Gilles de La Bourdonnaye, sieur de Coëtion, au chapitre de Vannes (1604), Pierre Senant à Jean de Lavardin (1648), Nicolas Crozé, sieur de Kermourault, à Jean Lequinyo, François Goupil, François-Jacques Lequinyo et Jean Le Mitouart (1674), Vincent-Mathurin Poisement à Sébastien et Olivier Lapartien (1752), M^{lle} Derval au sieur Bourdier (1749) ainsi qu'un exemple d'affaire entre deux personnages fictifs, Cirius et Marius [XVII^e -XVIII^e s.]. L'ordonnance des trésoriers de France concerne quant à elle les gages et droits appartenant à Jean Cillart en tant que sénéchal de la sénéchaussée de Rhuys (1704).

³⁰ Dans un autre document de 1587 (cf. AD56, 56 H 54), Gilles de Maigné est procureur des trinitaires de Sarzeau. Les documents de 1588-1590, en partie lacunaires, ne font cependant quant à eux aucune mention des trinitaires.

³¹ Des documents sur les Jourdain de Coëtdor se trouvent également en E 1326 ainsi que dans le fonds de la famille de Bouëtiez (E 5008-5094).

- 56 H 63 Religion. 1718-1781
Mandements des archevêques et évêques de Tours [imprimés].
Concerne les fêtes religieuses ainsi que la condamnation d'une thèse soutenue dans la maison de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur en 1718³².
- 56 H 64 Rentes constituées. 1682-1724
Déclarations.
Concerne des constituts en faveur de Jean Thomas (1682) et de Marie-Anne-Thérèse Du Breil, dame de Francheville (1718-1724).
- 56 H 65 Santé. XVII^e-1741
Recettes médicinales, mémoire de frais dus par M. Morisseau à Gilbert Bergeret, maître apothicaire à Vannes, consultation médicale de J. Helvetius [imprimé].
Une des recettes concerne les morsures de chiens enragés, tandis que la consultation de J. Helvetius traite de la dysenterie régnant en 1741 à Messac (Ille-et-Vilaine).

³² Il s'agit selon toute vraisemblance d'une thèse soutenue par Julien-René-Benjamin de Gennes.

Tables de concordance

La lettre « p » indique que seule une partie de l'article est concernée.

Des nouvelles cotes aux anciennes cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes
56 H 1	56 H 1p	56 H 20	56 H 3p, 8p
56 H 2	56 H 2/1p, 3p-5p, 6p, 8p	56 H 21	56 H 4p, 8p
56 H 3	56 H 1p	56 H 22	56 H 6p-8p
56 H 4	56 H 2/1p	56 H 23	56 H 8p
56 H 5	56 H 2/1p, 3p-5p	56 H 24	56 H 7p
56 H 6	56 H 2/2	56 H 25	56 H 3p, 5p, 7p
56 H 7	56 H 1p, 2/1p, 4p, 7p-8p	56 H 26	56 H 8p
56 H 8	56 H 1p, 2/1p, 4p-5p, 8p	56 H 27	56 H 5p, 7p
56 H 9	56 H 1p	56 H 28	56 H 2/1p
56 H 10	56 H 5p, 7p	56 H 29	56 H 3p, 7p-8p
56 H 11	56 H 4p, 7p-8p	56 H 30	56 H 3p-4p
56 H 12	56 H 4p-5p, 8p	56 H 31	56 H 7p
56 H 13	56 H 5p	56 H 32	56 H 3p, 5p, 7p-8p
56 H 14	56 H 1p, 2/1p, 8p	56 H 33	56 H 3p-4p
56 H 15	56 H 4p	56 H 34	56 H 5p
56 H 16	56 H 7p	56 H 35	56 H 3p-8p
56 H 17	56 H 8p	56 H 36	56 H 3p-8p
56 H 18	56 H 8p	56 H 37	56 H 5p
56 H 19	56 H 8p	56 H 38	56 H 5p, 8p

Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes
56 H 39	56 H 6p-7p	56 H 53	56 H 2/1p, 3p, 5p, 7p
56 H 40	56 H 7p	56 H 54	56 H 1p, 2/1p, 3p-5p, 8p
56 H 41	56 H 3p	56 H 55	56 H 1p, 2/1p, 3p-8p
56 H 42	56 H 2/1p	56 H 56	56 H 4p
56 H 43	56 H 7p-8p	56 H 57	56 H 1p, 7p
56 H 44	5 H 8p	56 H 58	56 H 2/1p, 3p-5p, 7p
56 H 45	56 H 8p, 1 Fi 136	56 H 59	56 H 7p, 8p
56 H 46	56 H 3p	56 H 60	56 H 2/1p, 4p, 5p
56 H 47	56 H 1p, 2/1p, 3p-8p	56 H 61	56 H 3p
56 H 48	56 H 2/1p, 4p-8p	56 H 62	56 H 2/1p, 3p-5p, 7p
56 H 49	56 H 3p	56 H 63	56 H 7p-8p
56 H 50	56 H 1p, 3p, 5p	56 H 64	56 H 4p-5p, 7p
56 H 51	56 H 1p, 2/1p, 3p-7p	56 H 65	56 H 3p, 5p, 7p
56 H 52	56 H 2/1p, 3p, 5p, 7p-8p		

Des anciennes cotes aux nouvelles cotes

Cotes anciennes	Cotes actuelles	Cotes anciennes	Cotes actuelles
1 Fi 136	56 H 45p	56 H 6	56 H 2p, 22p, 35p-36p, 39p, 47p-48p, 51p, 55p,
56 H 1	56 H 1, 3, 7p-8p, 9, 14p, 47p, 50p- 51p, 54p-55p, 57p	56 H 7	56 H 7p, 10p-11p, 16, 22p, 24, 25p, 27p, 29p, 31, 32p, 35p-36p, 39p, 40, 43p, 47p-48p, 51p-53p, 55p, 57p-59p, 62p-65p
56 H 2/1	56 H 2p, 4, 5p, 7p-8p, 14p, 28, 42, 47p-48p, 51p-55p, 58p, 60p, 62p	56 H 8	56 H 2p, 7p-8p, 11p-12p, 14p, 17-19, 20p-22p, 23, 26, 29p, 32p, 35p, 36p, 38p, 43p, 44, 45p, 47p- 48p, 52p, 54p-55p, 59p, 63p
56 H 2/2	56 H 6		
56 H 3	56 H 2p, 5p, 20p, 25p, 29p-30p, 32p-33p, 35p-36p, 41, 46, 47p, 49, 50p-55p, 58p, 61, 62p, 65p		
56 H 4	56 H 2p, 5p, 7p-8p, 11p-12p, 15, 21p, 30p, 33p, 35p, 36p, 47p-48p, 51p, 54p-55p, 56, 58p, 60p, 62p, 64p		

Index

L'indexation porte sur les analyses et non sur les documents eux-mêmes.

Les entrées sont données en minuscules italiques pour les noms de lieux, en petites capitales romaines pour les noms de personnes physiques et en minuscules romaines pour les mots matières et les noms de personnes morales.

A

Abbaye (Saint-Gildas-de-Rhuys, Morbihan, France) : 55, 59
 Abbaye de la Joie-Notre-Dame (Hennebont, Morbihan, France) : 59
 Abbaye Notre-Dame de Prières (Billiers, Morbihan, France) : 54-55
 Adrien VI (pape ; 1459-1523) : 14
 AGUENIN LE DUC, Jean (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 5
 ALEXANDRE VII (pape ; 1599-1667) : 40
 ANNE DE BRETAGNE (duchesse de Bretagne et reine de France ; 1477-1514) : 6
 AUZON, Jean-Nicolas Du Foussé d' (ministre des trinitaires de Sarzeau) : voir DU FOUSSE D'AUZON, Jean-Nicolas (ministre des trinitaires de Sarzeau)

B

BENOIT XIV (pape ; 1675-1758) : 11
 BERGERET, Gilbert (maître apothicaire à Vannes) : 65
 BOISDANNIC, Julienne Guillomé (dame de) : voir GUILLOME, Julienne (dame de Boisdannic)
 BOUCZO, Julien (trinitaire) : 29
 BOUCZO, M. : 29
 BOURDIER, M. : 62
 BEGANNE, Jean de : 9

C

CADIO, Jean : 60
 CADORET, Anne de : 8
 CALZAC, M. Le Vacher (sieur de) : voir LE VACHER, M. (sieur de Calzac)
 CESNEAU, Jean (sieur de La Fontaine) : 8
 Chapitre cathédral (Vannes, Morbihan, France) : 62
 CHARLES DE BLOIS (duc de Bretagne ; 1319-1364) : 1, 54
 CHARLES IX (roi de France ; 1550-1574) : 4
 CILLART, Jean (sénéchal de Rhuys) : 62
 CLEMENT XI (pape ; 1649-1721) : 16
 CLEMENT XIII (pape ; 1693-1769) : 20
 COËTION, Gilles de La Bourdonnaye (sieur de) : voir LA BOURDONNAYE, Gilles de (sieur de Coëtion)
 COËTQUENAU, Gilles de Maigné (sieur de) : voir MAIGNE, Gilles de (sieur de Coëtquenau)

COHELLEAC, Perinne : 37
 Communauté de Rhuys (Sarzeau, Morbihan, France) : 49
 Confrérie du très saint sacrement (Sarzeau, Morbihan, France) : 40
 Congrégation de la Sainte Vierge (Sarzeau, Morbihan, France) : 39
 COPPALLE, Étienne (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 28
 CORNULIER, M. : 59
 Couvent des trinitaires (Arras, Pas-de-Calais, France) : 25
 Couvent des trinitaires (Beauvoir-sur-Mer, Vendée, France) : 24,25,38
 Couvent des trinitaires (Cadoudal, Plumelec, Morbihan, France) : 26
 Couvent des trinitaires (Châteaubriant, Loire-Atlantique, France) : 25
 Couvent des trinitaires (Dinard, Ille-et-Vilaine, France) : 24
 Couvent des trinitaires (La Pontière, Breteuil, Eure, France) : 25
 Couvent des trinitaires (Metz, Moselle, France) : 5
 Couvent des trinitaires (Rieux, Morbihan, France) : 15, 25
 Couvent des ursulines (Vannes, Morbihan, France) : 59
 Couvent Notre-Dame (Rieux, Morbihan, France) : voir Couvent des trinitaires (Rieux, Morbihan, France)
 Couvent Saint-Julien (Cadoudal, Plumelec, Morbihan, France) : voir Couvent des trinitaires (Cadoudal, Plumelec, Morbihan, France)
 Couvent Saint-Mathurin (Paris, France) : 12
 Couvent Saint-Yves (Brest, Finistère, France) : 59
 Couvent Sainte-Catherine (Beauvoir-sur-Mer, Vendée, France) : voir Couvent des trinitaires (Beauvoir-sur-Mer, Vendée, France)
 Couvent Sainte-Marie de Scala (Rome, Italie) : 59
 Couvent Sainte-Thérèse et Saint-Jean de La Croix (Rome, Italie) : 59
 CROZE, Nicolas (sieur de Kermourault) : voir KERMOURAULT, Nicolas Crozé (sieur de)

D

DAYNAR, Jean : 8
 DERVAL, Mlle : 59, 62
 DROILLART, Guillaume : 4
 DROILLART, Laurent : 3
 DU BOT, André (seigneur de Kerbot) : 8
 DU BREIL, Marie-Anne-Thérèse (dame de Francheville) : 64

DU FOUSSE D'AUZON, Jean-Nicolas (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 27
 DUPRON, M. : 13

E

Espagne : 16
 Évêché (Vannes, Morbihan, France) : 55

F

Fabrique (Sarzeau, Morbihan, France) : 38
 FOUHANO, Jean (sieur de Kerthomas) : 8
 FRANCHEVILLE, Marie-Anne-Thérèse Du Breil (dame de) : 64
 FRANÇOIS I^{ER} (roi de France ; 1494-1547) : 4

G

GENNES, Julien-René-Benjamin de : 63
 GIRARDIN, Jean (trinitaire) : 28
 GOUPIL, François : 62
 GOUELLO DE ROSMENO (famille) : 38
 GUILLAS, Jeanne-Josèphe : 59
 GUILLOME, Julienne (dame de Boisdannic) : 8
 GUILLOME, René : 8

H

HALBOUD, Jean (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : voir TROYES, Jean de (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs)
 HARY, Thomas (recteur de la paroisse de Sarzeau) : 54
 HELLY, Nicolas : 30
 HELVETIUS, J. : 65
 HULLIN, Laurent (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 54
 HERON, Jean (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 27

I

INNOCENT VIII (pape ; 1432-1492) : 14

J

JANOTIN, René (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 23
 JARY, René : 33
 JEAN III (duc de Bretagne, dit « le Bon » ; 1286-1341) : 1
 JOURDAIN DE COËTDOR (famille) : 61

K

KERBOT, André Du Bot (seigneur de) : voir DU BOT, André (seigneur de Kerbot)
 KERBOT, M. de : 5
 KERMOURAULT, Nicolas Crozé (sieur de) : 62
 KERTHOMAS, Jean Fouhano (sieur de) : voir Fouhano, Jean (sieur de Kerthomas)
Kerviquel (Surzur, Morbihan, France ; lieu-dit) : 60

L

LA BOURDONNAYE, Gilles de (sieur de Coëtion) : 62
 LA FAYE, Germain de : 5
 LA FONTAINE, Jean Cesneau (sieur de) : voir CESNEAU, Jean (sieur de La Fontaine)
 LA FORGE, Grégoire de (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : 10, 16
 LA HOUSSAYE, Jean-Baptiste de (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 24-26
 LA HOUSSAYE, Jean-Marie de (trinitaire) : 29
 LA MEIGNANNE, Anne de Sanzay (comte de) : voir SANZAY, Anne de (comte de La Meignanne)
 LA RUE, Jean-Michel de : 12
 LAPARTIEN, Olivier : 62
 LAPARTIEN, Sébastien : 62
 LAUDRIEC, Laurent : 3
 LAVARDIN, Jean de : 62
 LE CHERPENTIER, Anthonine : 8
 LE DUC, Jean Aguenin (ministre des trinitaires de Sarzeau) : voir AGUENIN Le Duc, Jean (ministre des trinitaires de Sarzeau)
 LE FEBVRE, Guillaume (ministre provincial et vicaire général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : 11
 LE MITOUART, Jean : 62
 LE PETIT-BOIS, François Sesbouez (sieur de) : voir SESBOUEZ, François (sieur du Petit-Bois)
 LE VACHER, M. (sieur de Calzac) : 57
 LEQUINYO, François-Jacques : 62
 LEQUINYO, Jean : 62
 LOUIS XII (roi de France ; 1462-1515) : 6
 LOUIS XIV (roi de France ; 1638-1715) : 7, 15
 LOUIS XV (roi de France ; 1710-1774) : 17

M

MAIGNE, Gilles de (sieur de Coëtquenau) : 8, 60
 MASSAC, Claude de (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : 23
 MERCIER, Jacques : 59
 Mercédaire : voir Ordre de la Merci
 MESTRAULT, Simon (ministre des trinitaires de Sarzeau) : 24-25
 MEUNIER, Nicolas (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : 51
 MORISSEAU, M. : 65

O

Ordo beatae Mariae Virginis de Mercede : voir Ordre de la Merci
 Ordre de la Merci : 21
 Ordre de Notre-Dame de la Merci : voir Ordre de la Merci
 Ordre royal militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem : 5

P

PANETHO, Charlotte : 8

PAYEN, Michel : 8

PERROTE, M. : 37

R

Rhuys, Forêt de (Morbihan, France) : 2

RICHART, Berthelot : 3

RIHOUEY, Regnault (vicaire et provincial des trinitaires en Bretagne et Normandie) : 5

RIPVIERE, Jacqueline : 60

ROLLANDO, Joseph : 57

RYO, François : 37

S

Saint-Piaux (Hennebont, Morbihan, France ; lieu-dit) : 59

Saint-Péaux (Hennebont, Morbihan, France ; lieu-dit) : voir

Saint-Piaux (Hennebont, Morbihan, France ; lieu-dit)

Sanzay, Anne de (comte de La Meignanne) : 42

Sarzeau (Morbihan, France) -- Chapelle de la frairie de Saint-Jacques : 56

Sarzeau (Morbihan, France) -- Chapelle de la maladrerie de La Madeleine : 5

Sarzeau (Morbihan, France) -- Église paroissiale : 55

sceau : 1, 3-7,10,14-16,23,47-48,51,54

SENANT, Pierre : 62

SESBOUEZ, François (sieur du Petit-Bois) : 60

SIMON DE ROJAS (saint ; 1552-1624) : 20

SIMON DE ROXAS (saint ; 1552-1624) : voir SIMON DE ROJAS (saint ; 1552-1624)

T

THOMAS, Jean : 64

TROYES, Jean de (ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs) : 9

TUAUD, Bonaventure-Toussaint (trinitaire) : 29

V

Vannes (Morbihan, France) : 60

VILLENEUVE, Jean-Joseph de (abbé de Saint-Gildas de Rhuys, 1725-1772) : 59

